

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 11 mars 2024 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 25, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 – Rodrigue Boivin
Siège #3 – Gertie Cavalier
Siège #4 – Philippe Boileau
Siège #5 – Simon-Pierre Trahan

Sont absents, les conseillers:

Siège #2 – Vacant
Siège #6 – Isabelle Bélanger-Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

	1 -	OUVERTURE DE LA SÉANCE
24-03-11-51		Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19h34. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	2 -	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
24-03-11-52		Il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté avec l'ajout des points suivants au varia : 15.3 Facture quote-part MRC; 15.4 Représentant Tricentris; Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	3 -	DEMANDES DU PUBLIC
		Aucune demande du public n'est présentée.
	4 -	ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
24-03-11-53	4.1	Session régulière du 12 février 2024 Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 12 février 2024 soit adopté. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.



	5 - ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES
	5.1 ADMINISTRATION
	5.2 TRÉSORERIE
	5.2.1 Rapport des dépenses autorisées – Février 2024
24-03-11-54	5.2.1.1 5.2.1.1 Liste des paiements émis en février 2024 <p>Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois de février 2024 pour un montant de 208 200,25 \$;</p> <p>Chèques # 7357 à 7367, Chèques # 7388 à 7389 et chèques # 7392 à 7430.</p> <p>Les chèques # 7390 et 7391 ont remplacé les chèques # 7386 à 7387 imprimés en janvier 2024.</p>
24-03-11-55	5.2.1.2 Facture Miric Construction <p>« Le conseiller Rodrigue Boivin déclare que le fait de voter à l'égard de la facture soumise au Conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal.</p> <p>Le conseiller Rodrigue Boivin confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote. »</p> <p>CONSIDÉRANT la facture #1331 présentée par Miric Construction au montant de 22 775,98 \$, taxes incluses, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de rénovation du bureau municipal;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Miric Construction au montant de 22 775,98 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement.</p> <p>Le maire demande le vote.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>
24-03-11-56	5.2.1.3 Factures Servitech Inc. <p>CONSIDÉRANT la facture #42544 présentée par Servitech Inc. au montant de 6 511,20 \$, taxes incluses; pour le premier versement des honoraires professionnels pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2025-2026-2027</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Servitech Inc. au montant de 6 511,20 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement.</p> <p>Le maire demande le vote.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>
24-03-11-57	5.2.1.4 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ accordés en 2023 <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 961.4 (2) du <i>Code municipal du Québec</i>, la municipalité doit publier sur son site internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000.00 \$ avec un même contractant passé au</p>



cours du dernier exercice financier complet précédent lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000,00 \$;

CONSIDÉRANT Le dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, de la liste des contrats de plus de 25 000,00\$ accordés pendant l'année financière 2023;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000,00\$ accordés pendant l'année financière 2023\$.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

24-03-11-58 5.2.2 Liste des salaires - Février 2024

Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte de dépôt de la liste des salaires payés au mois de février 2024 au montant de 21 221,08 \$.

Chèques numéro 202490031 à 202490062.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-03-11-59 5.2.3 Liste des encaissements – Février 2024

Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois de février 2024 au montant total de 223 257,57 \$ détaillé comme suit :

- Argent : 54 073,71 \$
- Chèque : 24 427,65 \$
- SIPC : 136 007,21 \$
- Interac : 8 749,00 \$

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales

24-03-11-60 5.2.4.1 Au 29 février 2024

Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 29 février 2024.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.5 Soumissions

24-03-11-61 5.2.5.1 Mobiliers pour le nouveau centre communautaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois soumissions pour l'achat de mobiliers en vue de meubler le nouveau centre communautaire :

Universal Chairs	13 084,00 \$ taxes en sus
JayGab	13 897,00 \$ taxes en sus
Direct Chairs Canada:	14 117,00 \$ taxes en sus



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil octroie l'achat du mobilier pour le nouveau centre communautaire au plus bas soumissionnaire soit Universal Chairs au montant de 13 084,00 \$ taxes en sus.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 AFFAIRES JURIDIQUES

24-03-11-62

5.3.1 Déclaration d'appel à la Cour d'appel du Québec dossier les Agrégats de Saint-Sixte

CONSIDÉRANT le jugement favorable à la Municipalité de la cour du Québec de Saint-Sixte rendu le 8 janvier 2024, par l'honorable Serge Laurin, J.C.Q.;

CONSIDÉRANT que le 19 février, les Agrégats de Saint-Sixte ont signifié à la Municipalité leur décision d'appeler du jugement à la Cour d'appel du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit déposer un acte de représentation auprès de la cour d'appel du Québec;

CONSIDÉRANT que la firme RPGL a représenté la Municipalité en première instance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil mandate la firme RPGL pour représenter la Municipalité dans le processus d'appel.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

5.4 RESSOURCES HUMAINES

24-03-11-63

5.4.1 Absence conseillère siège 6

CONSIDÉRANT l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipulant : « le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste »;

CONSIDÉRANT que la dernière participation de la conseillère au siège 6 a été à la session extraordinaire qui s'est tenue le 20 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités prévoit que « le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité »;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accorde une période d'absence de 30 jours, laquelle sera ré-évaluée au prochain conseil;

ET QUE l'absence justifiée de la conseillère au siège 6 n'entraîne pas la fin de son mandat.

Le maire demande le vote.



Adoptée à l'unanimité.

5.4.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que le maire et les conseillers ci-dessous ont déposé leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires » à la séance du présent Conseil :

Monsieur Matthew MacDonald Charbonneau, maire
Monsieur Rodrigue Boivin, conseiller siège 1
Madame Gertrude Cavalier, conseillère siège 3
Monsieur Philippe Boileau, conseiller siège 4
Monsieur Simon-Pierre Trahan, conseiller siège 5

5.4.3 Rapport du comité

Aucun rapport du comité.

6 - ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Analyse d'eau

Le résultat des tests est satisfaisant.

7 - LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Loisirs

7.1.1 Rapport du comité

Le représentant du comité, le conseiller Philippe Boileau fait son rapport.

24-03-11-64 7.1.1.1 Dépôt du procès-verbal du 15 février 2024

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue le 15 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du comité des loisirs du 15 février 2024;

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Bibliothèque

7.2.1 Rapport de la préposée.

La préposée est absente.

7.3 SAJO

7.3.1 Rapport de la représentante

La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

7.4 TRANSPORT ADAPTÉ

7.4.1 Rapport de la représentante

La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

8 - RÈGLEMENTATION



- 9 - URBANISME**
- 9.1 Permis et Requêtes émis en février 2024**
6 permis ont été délivrés et 2 requêtes ont été ouvertes.
- 9.2 Rapport du comité CCUE**
Le représentant du comité, le maire Matthew MacDonald-Charbonneau fait son rapport.
- 24-03-11-65 **9.2.1 Rapport annuel 2023**
Attendu, que la présidente sortante du CCUE, madame Hélène Vézina a déposé au Conseil le rapport annuel du comité pour l'année 2023;
En conséquence il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport annuel du CCUE pour l'année 2023 tel qu'il a été présenté;
Le maire demande le vote.
Adoptée à l'unanimité.
- 10 - VOIRIE**
- 10.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – priorisation des chemins**
La directrice générale et greffière-trésorière présente les chemins identifiés comme étant prioritaires pour la Municipalité de Saint-Sixte.
- 11 - PROJETS D'INFRASTRUCTURES**
- 11.1 Projet de construction du centre communautaire**
- 11.1.1 Rapport du comité**
Le représentant du comité, le conseiller Rodrigue Boivin fait son rapport.
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 13 - COMMUNICATION**
- 13.1 Rapport du comité**
La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.
- 24-03-11-66 **13.1.1 Dépôt du procès-verbal du 15 février 2024**
CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité communication tenue le 15 février 2024;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du comité communication du 15 février 2024;
Le maire demande le vote.
Adoptée à l'unanimité.
- 14 - MRC DE PAPINEAU**
- 14.1 Rapport du maire**
Le maire, Matthew MacDonald-Charbonneau fait son rapport.



	15 -	VARIA
24-03-11-67	15.1	Invitation – Souper-bénéfice – Association des personnes handicapées de Papineau CONSIDÉRANT la demande de soutien de l'Association pour personnes handicapées de Papineau, par l'entremise d'une participation à son souper-bénéfice annuel qui se tiendra le 16 mars 2024 à Saint-André-Avellin; EN CONSÉQUENCE , il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le maire Matthew MacDonald Charbonneau assiste au souper-bénéfice à titre de représentant de la Municipalité. Le maire demande le vote. Adopté à l'unanimité.
24-03-11-68	15.2	Proclamer le 17 mai comme la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre; CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre; CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société; CONSIDÉRANT que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003; CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée; EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil municipal de Saint-Sixte proclame le 17 mai « journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ». Le maire demande le vote. Adopté à l'unanimité.
24-03-11-69	15.3	Facture Quote-part MRC CONSIDÉRANT , la facture # 204917 au montant de 13 740,29 \$ présentée par la MRC de Papineau, à titre de premier versement pour le paiement de la quote-part de la Municipalité de Saint-Sixte, EN CONSÉQUENCE , il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par la MRC de Papineau au montant de 13 740, 29 \$ taxes incluses, et en autorise le paiement. Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-03-11-70 15.4 Représentant Tricentris

CONSIDÉRANT que la 28^e assemblée générale de Tricentris aura lieu le 22 avril 2024;

CONSIDÉRANT que la conseillère Gertie Cavalier a informé le Conseil qu'elle ne souhaitait plus être la représentante de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gertie Cavalier et résolu que le Conseil nomme le conseiller Simon-Pierre Trahan à titre de nouveau représentant de la Municipalité auprès de Tricentris.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16.1 Questions

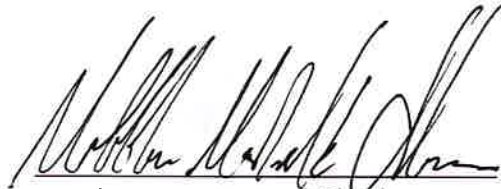
Aucune question du public.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

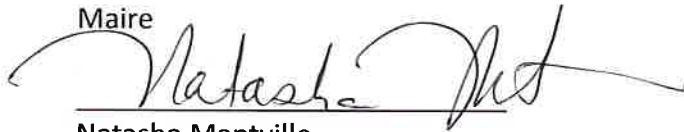
24-03-11-71 Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20 h 18.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



Matthew MacDonald-Charbonneau
Maire



Natasha Mantville
Directrice générale et greffière-trésorière